

Objectif

En règle générale, le RAFEO utilise les renseignements sur votre revenu 2023 dans l'évaluation de votre demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2024-2025.

Remplissez ce formulaire si vous désirez que le RAFEO utilise le revenu estimé de votre l'année 2024 au lieu de son revenu de 2023 parce que sa situation financière a changé en raison de circonstances inattendues ou ponctuelles, telles que :

- la perte d'un emploi à temps plein ou un nouvel emploi moins bien rémunéré;
- la maladie, un accident ou un départ à la retraite;
- la perception d'une indemnité de départ, d'une prestation d'assurance ou de tout autre versement ponctuel d'une somme d'argent.

Pour pouvoir remplir le présent formulaire, vous devez avoir déjà soumis un formulaire *Demande RAFEO pour étudiants à temps plein 2024-2025*.

Documents requis

Vous devez fournir des documents (p. ex., lettre de l'employeur, documents juridiques) attestant les circonstances à l'origine de la variation de revenu.

Vérification du revenu

Le Ministère vérifie les renseignements sur le revenu fournis dans votre demande auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) .

Si votre revenu final vérifié pour 2024 est supérieur au revenu estimé que vous indiquez, votre aide financière du RAFEO sera réévaluée à partir du revenu 2024 réel, et les bourses et subventions que vous avez reçues à partir du revenu estimé inférieur pourraient être converties en prêts.

Remise du formulaire

Téléversez le formulaire dûment rempli en vous connectant au site Web du RAFEO et en allant à votre demande. Utilisez le bouton « Imprimer ou téléverser les documents ». Vous pouvez également retourner le formulaire sur papier selon l'une ou l'autre des situations décrites ci-dessous :

Si vous fréquentez une école de l'Ontario :

Faites parvenir votre demande dûment remplie et les documents requis, au bureau d'aide financière de l'école que vous fréquentez.

Si vous fréquentez une école à l'extérieur de l'Ontario :

Faites parvenir votre demande dûment remplie et les documents requis à l'adresse suivante : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C. P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Date limite

Votre bureau d'aide financière ou le Ministère doit recevoir le formulaire et tous les documents à l'appui au plus tard 40 jours avant la fin de votre période d'études 2024-2025.

Vous avez des questions?

Si vous étudiez en Ontario :

Communiquez avec le bureau d'aide financière de votre école.

Si vous étudiez à l'extérieur de l'Ontario :

Communiquez avec le Ministère : Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road, 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9.

Services téléphoniques de renseignements généraux : du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30 (HE)

- Téléphone : 1 807 343-7260
- Numéro sans frais en Amérique du Nord : 1 877 OSAP-411 (1 877 672-7411)
- ATS : 1 800 465-3958

Section A : Renseignements sur l'étudiante ou l'étudiant

Numéro d'assurance sociale :

Numéro d'immatriculation scolaire de l'Ontario (NISO), le cas échéant :

Nom de famille :

Prénom :

Adresse postale de l'étudiante ou de l'étudiant

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Appartement :

Numéro et rue, route rurale ou case postale :

Province ou État :

Ville, village ou bureau de poste :

Code postal :

Pays :

Indicatif régional et numéro de téléphone :

Renseignements sur la période d'études de l'étudiante ou de l'étudiant

Quel est le nom de l'école que vous prévoyez fréquenter ou que vous fréquentez présentement pour votre période d'études en 2024-2025?

Numéro d'étudiant assigné par votre école :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Section B : Revenu estimé de l'étudiant

Raison de la variation du revenu

- La perte d'un emploi à temps plein ou un nouvel emploi moins bien rémunéré
- Une maladie, une blessure ou un congé parental
- Un départ à la retraite
- La perception d'une indemnité de départ, d'une prestation d'assurance ou de tout autre versement ponctuel d'une somme d'argent
- Une variation importante du revenu annuel provenant d'un travail autonome (p. ex., activité agricole ou tout autre travail autonome dont le revenu varie fortement)
- Autre : Décrivez brièvement votre situation ci-dessous :

Documents requis

Vous devez fournir ce qui suit :

- si la raison de la variation du revenu est « une perte d'emploi à temps plein », une lettre ou une copie d'un avis de licenciement de l'employeur ou une preuve de l'approbation ou de la réception des programmes gouvernementaux de remplacement du revenu tels que l'assurance-emploi;
- si la raison est autre, des documents confirmant les circonstances mentionnées, comme une lettre de l'employeur du parent, la preuve de l'approbation ou de la réception d'un programme d'aide gouvernemental tel que l'Ontario au travail ou Prestations pour perte de gains de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT), des documents juridiques, une entente Meilleurs Emplois Ontario ou une preuve de la vente d'une propriété.

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Revenu 2024 estimé

Vous doit donner une estimation de votre revenu total pour l'année 2024 (du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024). Ce montant doit être en dollars seulement, sans mention de cents ni point ou virgule. Si vous prévoyez inscrire des renseignements à la ligne 21000 (déduction pour le choix du montant de pension fractionné choisi) dans votre déclaration de revenu de 2024, soustrayez le montant qui sera inscrit à la ligne 21000 du montant qui sera inscrit à la ligne 15000 et inscrivez-le comme montant estimatif du revenu.

Si le revenu 2024 final et vérifié s'avère supérieur au revenu estimé que vous indiquez, votre aide financière du RAFEO sera réévaluée à partir du revenu 2024 réel.

Revenu total estimé, comme indiqué à la ligne 15000 de la déclaration de revenus du Canada de 2024 :

Les programmes gouvernementaux de remplacement du revenu comme l'assurance-emploi sont imposables et devraient être inclus ici.

Ne pas inclure les prestations non imposables ou les crédits d'impôt remboursables (p. ex., Allocation canadienne pour enfants, Prestation Trillium de l'Ontario).

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 \$

Revenu canadien estimé, non imposable et revenu de source étrangère (imposable et non imposable) qui ne sera pas déclaré dans sa déclaration de revenus du Canada de 2024 :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 \$

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Déclaration de l'étudiante ou de l'étudiant

- J'ai fourni des renseignements complets et exacts dans le présent formulaire.
- Je sais qu'il m'appartient de fournir tous les documents à l'appui requis indiqués dans le formulaire de demande ou demandés par mon bureau d'aide financière ou par le Ministère.
- Je sais que si ma demande de révision est approuvée, ma demande RAFEO sera réévaluée en fonction de mon revenu estimé, fourni dans le présent formulaire. Ce revenu estimé serait utilisé en raison de circonstances ponctuelles ou inattendues se sont produites et que mes revenus de l'année précédente ne sont pas représentatif à ma situation actuelle en matière de revenus.
- Je sais que le Ministère vérifiera le revenu estimé de votre l'année 2024 auprès de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou de toute autre source lorsque les renseignements sur mon revenu seront disponibles.
- Je sais que si ma demande RAFEO est réévaluée après vérification du mon revenu estimé de 2024, cela peut modifier mon admissibilité au RAFEO ainsi que la nature et le montant d'aide financière que je peux recevoir.
- Si j'ai reçu une aide plus élevée que celle à laquelle j'avais droit, je serai responsable de rembourser le montant versé en trop et je reconnais que toute aide financière à laquelle j'aurai droit à l'avenir pourra être réduite du montant que je dois.
- Je sais que toute subvention que je reçois peut être convertie en prêts si je ne respecte pas les conditions imposées des Subventions ontariennes d'études dans le règlement Subventions ontariennes d'études et prêts ontariens d'études pris en application de la *Loi sur le ministère de la Formation et des Collèges et Universités* et les conditions imposées de la Bourse d'études canadienne dans le *Règlement fédéral sur l'aide financière aux étudiants* en vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Note : Si vous remplissez le présent formulaire en version électronique, utilisez la fonction « Fill & Sign » (remplissage et signature) ou "Identification numérique" dans Adobe Reader ou votre programme PDF pour y apposer votre signature.

Signature de l'étudiante ou de l'étudiant :

--

Date :

Jour Mois Année

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Vos renseignements personnels seront utilisés aux fins de l'administration et du financement du Régime d'aide financière aux étudiantes et étudiants de l'Ontario (RAFEO), conformément à l'avis de collecte et d'utilisation des renseignements personnels et aux déclarations de consentement que vous avez signées figurant sur votre demande RAFEO. Le Ministère des Collèges et Universités administre et finance le RAFEO en vertu du pouvoir juridique énoncé dans votre demande RAFEO. Pour toute question concernant la collecte, l'utilisation et la divulgation de vos renseignements personnels, communiquez avec le directeur, Direction de l'aide financière aux étudiantes et étudiants, Ministère des Collèges et Universités, C.P. 4500, 189 Red River Road 4th Floor, Thunder Bay (Ontario) P7B 6G9 (téléphone : 807 343-7260).